



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 08.24.25

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 13.01.2025

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

N° 28749788 RANGUEIL FC 2 / SEYSSES.FROUZINS US 3 du 07.12.24 – SD3 – Poule B

Club de RANGUEIL FC 2

2 mois de suspension de toutes fonctions officielles à compter du 20.01.25
Motif : comportement excessif/officiel pendant et après la rencontre et propos blessant pendant la rencontre

Rappel à l'ordre au club de RANGUEIL FC pour la gestion administrative de la rencontre, avant sanctions financières et sportives

Affaire n°2 :

N° 28727691 ST SIMON ES / LANDORTHE EST.SAV du 07.12.2024 – SD1 – Poule B

Club de ST SIMON ES

1 match automatique + 14 matches fermes de suspension de toutes fonctions officielles

Motif : acte de brutalité, blessure constatée par certificat médical avec ITT supérieure à 8 jours

Affaire n°3 :

N°29509046 CADOURS O. / BESSIERES BUZET FC du 30.11.2024 - U17 Niveau B – Poule C

Affaire mise en délibérée.